



Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Extrait du registre des délibérations  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN  
Séance du 08 février 2018

2018-1-04

Lieu de réunion du Conseil :  
ST PIERRE DE COLE

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
31 JANVIER 2018

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 5

**Président :** Bernard VAURIAC

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** Béatrice HAGEMAN, Lucienne LAUMOND, Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU,

**Messieurs :** Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, , Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Philippe BANCHIERI, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Jean ROUCHAUD, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Gilbert CHABAUD, Michel REBIERE

**Absents et excusés :** Christiane DESPAGES, Nicola ROBERTS, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Jean-Marc BUISSON, Dominique MARCETEAU

**Pouvoirs :** Nicola ROBERTS à Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI à Pierre-Yves COUTURIER, Céline DEQUANT à Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON à Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU à Carmen GROS (suppléante),

Date de convocation : 31 janvier 2018

M Philippe BANCHIERI est désigné secrétaire de séance

## Charte signalisation d'information locale CD24

La Signalisation d'Information Locale (SIL) est un complément de la signalisation directionnelle et touristique, elle concerne les pôles et activités liées au tourisme.

C'est un secteur important de l'économie du département de la Dordogne.

Cette nouvelle signalisation doit permettre :

- aux usagers de la route, d'accéder facilement et en toute sécurité, aux activités commerciales ou de services mises à leur disposition,
- de préserver les paysages et en luttant contre la pollution visuelle,
- de mettre en valeur la richesse et la diversité des activités,
- d'améliorer la signalisation en proposant une signalisation uniformisée sur l'ensemble du Département

L'objectif de la Charte départementale de signalisation d'information locale est d'établir une règle équilibrée, applicable sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers le 12 Février 2018  
Le Président

Bernard VAURIAC



Cette règle reprend et complète les dispositions obligatoires contenues dans le guide technique de SIL et fixe les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux en conformité avec le règlement départemental de voirie.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **VALIDE la Charte départementale de Signalisation d'Information Locale (SIL).**

*Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture*

**Le Président,  
Bernard VAURIAC**



Fait à Thiviers, le 12 Février 2018  
Le Président,

Bernard VAURIAC

